

INSTITUTION  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VILAINE

ROU  
LE  
04  
10  
17  
44

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mercredi 07 Avril 2010

A 9 h 00- à LA ROCHE BERNARD

### EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le Mercredi 07 Avril 2010 à 9 h 00 dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

#### ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

#### ABSENTS EXCUSES :

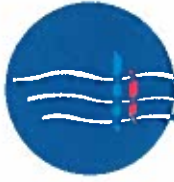
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

#### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

...



INSTITUTION  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VALLÉE

ROU LE  
04 10  
17 4

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mercredi 07 Avril 2010

A 9 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

### II – QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

#### 3. – Budget annexe Eau Potable – Exercice 2009 : Affectation du résultat

Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes de l'exercice 2009 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un résultat excédentaire de la section d'investissement de : 709 702.03 €
- Un résultat excédentaire de la section d'exploitation de : 2 972 357.86 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 1 963 604.65 €
- En recettes ..... :

Le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section d'exploitation, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2009, d'une part en réserve, d'autre part en report en section d'exploitation pour les montants suivants :

- Compte 1068 : excédent capitalisé : 2 457 777.40 €
- Compte 002 : excédent reporté : 273 086.38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation tel que proposé.

Pour extrait conforme  
LE PRÉSIDENT

Yvon MAHE